



Note 1

On estime que 80 à 85 % des traductions sont des demandes « régulières », et environ 15 à 20 % des traductions sont des demandes « urgentes ».

Question 4

Pouvez-vous confirmer que nous devons indiquer notre prix dans la section technique de la soumission (page 36 du document de la DDP), parce que généralement, lorsque les soumissions doivent être soumises dans des sections comme celles qui sont mentionnées, le prix ne doit pas figurer dans la partie technique ?

O5 Service de livraison du soumissionnaire et coût par mot

Le soumissionnaire doit confirmer qu'il est en mesure de traduire un minimum de 1500 mots par jour de l'anglais vers le français ou du français vers l'anglais conformément aux délais de prestation des services réguliers et des services urgents, ainsi que le coût par mot pour les deux cas.

Réponse 4

Veillez ne pas tenir compte du prix au critère O5. O5 a été révisé.

Le soumissionnaire doit confirmer qu'il est en mesure de traduire un minimum de 1500 mots par jour de l'anglais vers le français ou du français vers l'anglais conformément aux délais de prestation des services réguliers et des services urgents.

Question 5

J'ai deux autres questions :

1. O12 Curriculum vitae des traducteurs proposés dans le document de la DDP.
Les soumissionnaires doivent fournir le curriculum vitae détaillé à jour (maximum de [5] pages) pour chacun des quatre (4) traducteurs proposés au critère O1.

Veillez préciser, puisqu'aucun traducteur n'a été proposé sous O1. Voulez-vous dire O9 ?

2. Pouvez-vous préciser si les traducteurs désignés mentionnés pour O9 doivent ou peuvent faire partie du groupe des 12 traducteurs pour O8.

Réponse 5

1. Veillez ne pas tenir compte de la référence relative à O1 dans O12.
2. Les traducteurs peuvent appartenir au groupe O9.

Question 6

J'ai une autre question concernant O12 du document de la DDP.

Quelle est la différence entre les deux demandes ? La description des deux projets se trouve au même point.

Le soumissionnaire doit fournir :

- Titre du projet, ainsi que les dates auxquelles la ressource proposée a travaillé sur le projet
- Nom de l'organisation
- Une personne de référence (un gestionnaire ou un niveau supérieur) et ses coordonnées (nom, courriel et numéro de téléphone)

c.

Les soumissionnaires doivent fournir le curriculum vitae détaillé à jour (maximum de [5] pages) pour chacun des quatre (4) traducteurs proposés au critère O1. Les curriculum vitae doivent comprendre les renseignements suivants pour les projets de traduction complétés :

- I. Le nom du client pour qui les services de traduction ont été rendus
- II. Le nom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel d'un représentant du client qui pourrait valider les renseignements fournis par le soumissionnaire



- III. La période pendant laquelle les services de traduction ont été fournis au client (de « mois années » à « mois année »)
- IV. Le nombre de mots traduits de l'anglais vers le français ou du français vers l'anglais pendant la période spécifiée au point III
- V. Le domaine du sujet traité dans les documents traduits

Les curriculum vitae sont déjà présentés au point O8 et non au point O1. Ce point ne devrait concerner que les projets liés aux traducteurs, soit deux projets par traducteur. Veuillez confirmer s'il vous plaît.

Réponse 6

O12 a été modifié comme suit :

Les traducteurs proposés par le soumissionnaire doivent avoir trois (3) années d'expérience professionnelle à temps plein dans la traduction de l'anglais vers le français ou du français vers l'anglais, et ce, dans les cinq (5) dernières années.

L'expérience requise peut être démontrée dans le cadre d'un ou de plusieurs contrats.

Les soumissionnaires doivent fournir le curriculum vitae détaillé à jour (maximum de [5] pages) pour chacun des quatre (4) traducteurs proposés au critère O1. Les curriculum vitae doivent comprendre les renseignements suivants pour les projets de traduction complétés :

- I. Titre du projet, ainsi que les dates auxquelles la ressource proposée a travaillé sur le projet
- II. Nom de l'organisation
- III. Une personne de référence (un gestionnaire ou un niveau supérieur) et ses coordonnées (nom, adresse courriel et numéro de téléphone) pour le projet
- IV. Le nombre de mots traduits de l'anglais vers le français ou du français vers l'anglais pendant la période spécifiée au point III
- V. Le domaine du sujet traité dans les documents traduits

Le soumissionnaire doit fournir deux (2) références de clients pour chaque traducteur, afin de démontrer qu'il satisfait aux exigences ci-dessus.

O1 ne devrait pas faire référence aux curriculum vitae.

Remarque : on estime que 80 à 85 % des traductions sont des demandes « régulières », et environ 15 à 20 % des traductions sont des demandes « urgentes ».